



Jour férié récupérable quand on est à 80%

Par **LULLA66**, le **03/11/2012** à **17:29**

Bonjour,
Je me permets de faire un petit mail suite à différentes questions par rapport à mon temps de travail, mes récupérations.
En effet, je suis à temps complet sur janvier, février et septembre et le reste du temps il m'a été accordé un temps partiel à 80% et j'ai donc le mercredi en congé.
L'année prochaine, les 1 et 8 mai tombent un mercredi, puis-je récupérer un autre jour dans la semaine puisque ça tombe mon jour de congé?
Ensuite, nous avons un roulement concernant nos samedis. On en travaille 1 sur 3 et quand nous travaillons le samedi, on a le lundi de la même semaine de repos. Souvent le lundi de Pâques ou autre jour férié, on ne nous donne pas de compensation et on nous demande quand même de venir travailler le samedi. Est-ce normal?
Pour finir, notre responsable nous impose nos récupérations à sa convenance souvent un vendredi quand on travaille le samedi, elle s'arrange toujours pour nous donner des jours dispersés mais pourtant on ne fait pas des heures supplémentaires pour le plaisir, y-a-t-il un moyen pour parer à ça? Peut-on exiger d'être payé à la place?
Dernière question, le 24/12 cette année tombe un lundi, nous sommes ouverts en tant que commerce (nous sommes une agence de voyages) de 13h30 à 18h30. D'habitude, les 24 et 31/12, elle nous fait fermer vers 15h30-16h00, cette année elle a imposé à certaines d'entre nous (2 sur 3) de poser un jour de congés entier par jour. On ne travaille pourtant qu'en demi journée normalement et en plus ce n'est pas à tout le monde, peut-elle le faire?
Merci d'avance pour vos précieuses réponses
Cordialement
MG

Par **Lag0**, le **04/11/2012** à **10:31**

Bonjour,
Sauf mention particulière dans la convention collective applicable, un jour férié tombant sur un jour de repos ne donne droit à aucune compensation.
C'est le cas de tous les salariés ayant, par exemple, des horaires plus traditionnels, lorsque un jour férié tombe un

samedi ou un dimanche.